

Gérard Mauger

La Consultation nationale des jeunes. Contribution à une sociologie de l'illusionnisme social

In: Genèses, 25, 1996. Ethnographie économique. pp. 91-113.

Résumé

■ Gérard Mauger: La Consultation nationale des jeunes. Contribution à une sociologie de l'illusionnisme social A la suite des manifestations de mars 1994 qui aboutirent au retrait par le gouvernement du projet de Contrat d'Insertion Professionnelle, rebaptisé «SMIC- Jeunes», le Premier Ministre d'alors installait le Comité chargé de la Consultation Nationale des Jeunes. Il inaugurait ainsi un nouveau dispositif politique qui permet à la fois de mettre en scène la participation des «profanes» aux débats et aux décisions politiques et de mettre en place des porte-parole improvisés (de «ce que pensent vraiment les jeunes», dans le cas présent) susceptibles d'intervenir dans le champ politique avec une légitimité propre, délégitimant ainsi les représentants institués, victimes d'une sorte d'«exercice illégitime de la politique».

Abstract

Gérard Mauger: National Consultation of young people. Contribution to a sociology of social conjuring After the demonstrations in March 1994 ending in the government's withdrawal of the project for the «Professional Integration Contract», rebaptised «young people's minimum wage», the Prime Minister at that time set up a committee in charge of carrying out a National Consultation of French Youth. He thereby inaugurated a new political device allowing the participation of «lay people» in political debate and decision-making to be staged. It also designates improvised spokespersons (in this case, «what young people think») who are able to intervene legitimately in the political sphere, thereby de-legitimising previous representatives, victims of a sort of «illegitimate political exercise.

Citer ce document / Cite this document :

Mauger Gérard. La Consultation nationale des jeunes. Contribution à une sociologie de l'illusionnisme social. In: Genèses, 25, 1996. Ethnographie économique. pp. 91-113.

doi: 10.3406/genes.1996.1417

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1996_num_25_1_1417



LA CONSULTATION

NATIONALE

DES JEUNES.

CONTRIBUTION

A UNE SOCIOLOGIE

DE L'ILLUSIONNISME SOCIAL

e 21 avril 1994, à la suite des manifestations de mars qui aboutirent au retrait par le gouvernement du ✓ projet de Contrat d'Insertion Professionnelle – CIP rebaptisé SMIC-jeunes – le Premier ministre, Édouard Balladur, installait le Comité chargé de la Consultation nationale des jeunes. La mission qui lui était confiée était triple. Il s'agissait d'organiser la Consultation (et en particulier de bâtir le questionnaire adressé à l'ensemble des 15-25 ans), d'analyser les réponses au questionnaire, de proposer des mesures et enfin de suivre les actions décidées par le gouvernement¹. Sur le papier, les prérogatives très étendues du Comité étaient donc celles d'un véritable porte-parole collectif, doté des moyens d'identifier les attentes des 15-25 ans, de les traduire en revendications politiques, de négocier des décisions politiques avec le gouvernement et de contrôler leur mise en œuvre.

Si cette Consultation nationale des jeunes était une expérience inédite en France², le dispositif mis en place pour la réaliser s'apparentait aux diverses commissions dites de «sages» qui, depuis la création en février 1983 du Comité consultatif national d'éthique pour les Sciences de la vie et de la santé³, se sont vues confier par le gouvernement l'examen de «grands problèmes de société»⁴: en mai 1985, Comité national d'évaluation des Universités; en 1987, Groupe de réflexion sur le SIDA, Comité des sages pour les états généraux de la sécurité sociale et Commission du code de la nationalité:

Gérard Mauger

- 1. Cf. Dossier de presse du 14 juin 1994.
- 2. Le dossier de presse du 14 juin 1994 la décrit en ces termes:
- «Cette opération de grande envergure, une première en France, va donner aux neuf millions de jeunes de France métropolitaine et des DOM-TOM, l'occasion de s'exprimer à travers un questionnaire qui leur sera envoyé». Sur les différentes formes des discours sociaux sur la jeunesse, cf. Gérard Mauger, «Formes et fonctions des discours sociaux sur la jeunesse», in Michelle Perrot (éd.), Les Jeunes et les Autres, volume I, Vaucresson, CRIV, 1986.
- 3. Sur ce sujet, cf. Dominique Memmi, «Savants et maîtres à penser.
 La fabrication d'une morale de la procréation artificielle»,
 Actes de la recherche en sciences sociales, n°76-77, mars 1989.

- 4. Inscrites dans la logique des «Autorités Administratives Indépendantes» (AAI), les commissions de sages s'en différencient à la fois parce qu'elles ne disposent d'aucun moyen de coercition et parce qu'elles disparaissent dès que leur mission est achevée. Sur les AAI, cf. Jacques Chevallier, «COB, CNIL, CNCL et Cie: la philosophie des autorités administratives indépendantes», Regards sur l'actualité, n°146, décembre 1988.
- 5. En fait, d'autres commissions de ce type avaient déjà vu le jour sous les IV^e et V^e Républiques: cf. par exemple la Commission Sudreau sur l'entreprise en 1974.
- 6. Pour une analyse de ce nouveau dispositif institutionnel, cf. Paul Vinaches, Les commissions de sages, mémoire de 3e cycle sous la direction de Dominique Rousseau, UFR Droit et Sciences sociales, Faculté de Droit et des Sciences économiques, Université de Montpellier I, 1988; Myriam Bachir-Benlahsen, Les usages stratégiques des comités de sages: de la consultation à la légitimation, mémoire pour le DEA de Science administrative sous la direction de Daniel Gaxie, Faculté de Droit et de Sciences politiques et sociales, Université de Picardie, 1990; «Faire de sagesse vertu. La réforme du code de la nationalité », Politix, n°16, 1991.
- 7. De ce point de vue, elle s'apparente aux enquêtes d'utilité publique, aux comités de quartier, aux conseils municipaux associés, aux sondages d'opinion, aux talk shows, etc.

 Sur ce sujet, cf. Eric Darras, «Le talkshow et le citoyen. La télévision forum en France et aux États-Unis»,

 Communication au Ve Congrès de l'Association Française de Science Politique, Aix-en-Provence,

 23 au 26 avril 1996.
- 8. Patrick Champagne, «Les sondages, le vote et la démocratie», Actes de la recherche en sciences sociales, n°109, octobre 1995, p. 76. Sur ce sujet,

en 1988, Mission «Rétablir le dialogue en Nouvelle-Calédonie»; en 1989, Collège de la prévention des hauts risques technologiques, etc. La routinisation de cette méthode utilisée à propos des problèmes les plus divers, a permis de dégager des constantes et des variations d'une commission à l'autre, mettant en évidence le double isomorphisme des situations qui conduisent le pouvoir politique à y recourir et des stratégies qui inspirent cette nouvelle⁵ technologie institutionnelle⁶.

La Consultation nationale des jeunes s'y apparente tant du point de vue de la conjoncture dans laquelle elle intervient que des enjeux qu'elle vise. Mais elle s'en distingue à la fois par la composition du Comité et par les modalités de la Consultation: comment alors définir cette entreprise politique? On se propose de montrer que la mise en place du Comité pour la Consultation nationale des jeunes inaugure un nouveau dispositif politique qui permet à la fois de mettre en scène la participation des «profanes» aux débats et aux décisions politiques⁷ et de mettre en place des porte-parole improvisés (de «ce que pensent vraiment les jeunes», dans le cas présent) susceptibles d'intervenir dans le champ politique avec une légitimité propre, délégitimant ainsi les représentants institués, victimes, comme dit Patrick Champagne, d'une sorte d'« exercice illégitime de la politique » 8.

Un dispositif de «sortie de crise»

Comme la plupart des autres commissions de sages, le Comité fut mis en place dans une conjoncture de crise qu'il contribua à dénouer: de ce point de vue il relevait de la logique du célèbre aphorisme de Clemenceau – «pour enterrer un problème, on crée un comité» – et s'inscrivait dans le répertoire des technologies institutionnelles de maîtrise des crises⁹. Normalisation, resectorisation, institutionnalisation et euphémisation d'un conflit menaçant de s'étendre et de se durcir, délégitimation des représentants traditionnels et relégitimation du pouvoir politique en place, tels sont, à grands traits, les enjeux de ces dispositifs de «sortie de crise».

La mise en place du Comité permettait d'abord de normaliser le conflit apparu entre «les jeunes» et le gouvernement en transformant les manifestations de rue souvent violentes en une pacifique «manifestation de papier»¹⁰: le projet de CIP ayant été retiré, il s'agissait désormais de répondre au questionnaire, d'écrire au Premier ministre, bref de dialoguer¹¹. Cet échange de correspondance entre le pouvoir politique et «les jeunes» avait commencé avec la «Lettre aux jeunes» d'Édouard Balladur publiée par Libération le 17 mars 1994¹². D'abord restée lettre morte - la manifestation prévue pour le retrait du projet gouvernemental avait, en effet, été maintenue - elle obtenait finalement les réponses espérées - quitte pour le Premier ministre à avoir dû adresser un second courrier¹³ – à travers le questionnaire qui transformait l'échec initial en succès: à partir du mois de juillet, le Comité ne se lasse pas de comptabiliser les réponses au questionnaire et les lettres de jeunes à Édouard Balladur. Quelles qu'aient été les modalités de son déroulement et indépendamment de son résultat, le seul fait que la Consultation ait eu lieu permettait d'en tirer un profit politique: «être de ceux qui donnent la parole aux Français.14»

La Consultation permettait aussi de circonscrire le conflit aux «problèmes de la jeunesse» dans un contexte où ressurgissaient la menace d'un affrontement social généralisé et le spectre de Mai 1968: le 17 mars, étudiants et syndicats toutes tendances confondues défilaient ensemble à Paris pour la première fois depuis 1977. Les luttes symboliques pour la définition de la situation s'organisaient alors autour de l'éventualité d'«un nouveau Mai 1968»¹⁵.

La Consultation de «la jeunesse» dans son ensemble – tous les 15-25 ans - désamorçait aussi le « conflit de classes » (traversant «les barrières de générations ») qui tendait à se faire jour en l'escamotant au profit d'un «conflit de générations» (traversant «les frontières de classes»). Les manifestations de mars 1994 contre le CIP avaient mobilisé, en effet, une fraction ordinairement peu visible de la jeunesse, les élèves de l'enseignement supérieur court (STS, Sections de Techniciens Supérieurs et IUT, Instituts Universitaires de Technologie) auxquels s'étaient joints les «jeunes des banlieues», sans-diplôme ou porteurs de CAP et BEP dévalués. Au fil des manifestations, la frontière sociologique entre «ces deux jeunesses» - les «vrais» étudiants, ceux des facultés, des classes préparatoires et des grandes écoles étant quasiabsents¹⁶ – fondée sur la distance objective et subjective qui sépare les jeunes d'ores et déjà prolétarisés/exclus ou promis à la prolétarisation/exclusion de ceux qui se

- cf. Bernard Lacroix, «La crise de la démocratie représentative en France. Éléments pour une discussion sociologique du problème», Scalpel, n°1, 1994, pp. 6-29.
- 9. Sur ce sujet, cf. Michel Dobry, Sociologie des crises politiques, Paris, Presses de la FNSP, 1986, p. 169. «Plus les comités sont issus de conjonctures conflictuelles, note Myriam Bachir-Benlahsen (op. cit., p. 52), plus la probabilité de mener à la mise en place d'un comité ad hoc sans existence juridique sera forte».
- 10. En détournant l'expression de Patrick Champagne, prise ici au sens propre.
- 11. De façon générale, comme le note Jacques Defrance, «faire communiquer des agents en situation de désaccord tend à devenir une technique de gestion des relations utilisée dans une grande variété de conflits: son usage n'est pas indépendant du prestige acquis par les techniques de verbalisation à l'aide desquelles les psychologies visent à désamorcer les tensions interindividuelles » («"Donner la parole". La construction d'une relation d'échange », Actes de la recherche en sciences sociales, n°73, juin 1988, pp. 52-66).
- 12. Cette «Lettre aux jeunes» d'Edouard Balladur reprenait à son compte une forme de communication politique remise au goût du jour par François Mitterrand dans sa «Lettre à tous les Français». Sur ce sujet, cf. Patrick Lehingue et Bernard Pudal, «Retour(s) à l'expéditeur. Éléments d'analyse pour la déconstruction d'un coup: "La Lettre à tous les Français"», in La communication politique, CURAPP, Paris, PUF, 1991.
- 13. Une deuxième «Lettre aux jeunes» signée d'Édouard Balladur figure en tête du questionnaire.
- 14. Cf. J. Defrance, «"Donner la parole". La construction d'une relation d'échange», op. cit.
- 15. Cf. Globe-Hebdo, 16-22, 23-29 mars 1994; Le Monde, 1er avril 1994; Le Nouvel Observateur; 17-23 mars, 31 mars-6 avril 1944; Libération, 18 mars 1994.

- 16. De façon générale, il semble que la probabilité de participation était d'autant plus faible que l'origine sociale, les titres scolaires acquis, l'établissement fréquenté, la filière suivie, la probabilité de trouver un emploi correspondant au titre étaient plus élevés.
- 17. Il faudrait analyser les entreprises de construction d'un mouvement social (recherche d'un principe fédérateur, d'une revendication unitaire, d'un label fédérateur: «une génération sociale», «sacrifiée», «déclassée», etc.) confrontées aux entreprises adverses de consolidation des discontinuités, d'édification de barrières symboliques entre «les bons manifestants» et «les mauvais casseurs», «les bonnes classes moyennes» et «la mauvaise banlieue», etc.
- 18. Pour une analyse des manifestations de mars 1994 contre le CIP, cf. Christophe Gaubert, «Badauds, manifestants, casseurs. Formes de sociabilité, ethos de virilité et usages des manifestations», Sociétés contemporaines, n° 21, mars 1995, pp. 103-118.
- 19. in Dossier de presse du 14 juin 1994.
- 20. Cf. Patrick Lehingue et Bernard Pudal, «Retour(s) à l'expéditeur. Éléments d'analyse pour la déconstruction d'un coup: "La Lettre à tous les Français"», op. cit.

découvraient menacés de prolétarisation, tendait à se brouiller¹⁷. Parallèlement, la solidarité entre jeunes à la recherche d'un premier emploi et parents salariés, s'affirmait dans des mots d'ordre à succès comme: «Papa, j'ai trouvé un boulot, c'est le tien!»

Entreprise de pacification, la Consultation balisait les voies de la conversion de la colère en revendications, de la révolte en doléances, de «la rage» en problème politiquement construit¹⁸. Aux jeunes qui criaient dans les manifestations «Édouard enlève ton CIP» ou «SMIC ta mère», le questionnaire proposait d'«entourer sur chaque ligne le chiffre qui correspond(ait) à (leur) opinion ou à (leur) situation», offrant aussi deux pages pour «exprimer leurs idées, questions et propositions». La Consultation qui se voulait «un encouragement au dialogue entre les jeunes et les adultes [...], afin de renforcer la solidarité entre les générations »19, permettait ainsi de «rétablir le dialogue » entre «le souverain» - Édouard Balladur - et «la société civile» – «les jeunes». Mettant en scène une interprétation de la crise basée sur la métaphore du drame familial – la dispute orageuse entre le père et ses enfants - elle s'efforçait d'accréditer l'idée que ce conflit de générations, issu d'un quiproquo, n'était qu'une mésentente passagère qu'il fallait dédramatiser²⁰. La première «Lettre aux jeunes» d'Édouard Balladur s'inscrivait d'emblée dans le registre domestique de la dissipation du malentendu. La familiarité de la forme épistolaire, le style personnel, cherchant à «se mettre à la portée de tous», «traitant les jeunes en adultes», le vecteur «jeune» choisi - Libération - cherchait à réduire la double distance jeune/adulte et jeune ordinaire/Premier ministre, à établir une relation personnelle entre le Premier ministre et «les jeunes», à proposer un cadre privé – familial – pour l'élaboration « en commun» d'une action publique. Pour que règne à nouveau la bonne entente dans la famille, il suffisait de rétablir le dialogue: la seconde «Lettre aux jeunes «d'Édouard Balladur invitait les jeunes à «prendre la parole » en répondant au questionnaire de la Consultation.

Les deux « Lettres aux jeunes » d'Édouard Balladur

«Pensez-vous vraiment qu'un gouvernement ait intérêt à décider, un beau jour, d'agresser les jeunes, de chercher délibérément à leur nuire? [...] Le procès d'intention qui nous est fait, dans l'affaire du CIP, est injuste. Si nous n'avons pas souhaité vous faire délibérément du mal, qu'avons-nous recherché en

créant le dispositif du CIP? [...] Je refuse de vous donner toutes les raisons de penser que le monde des adultes ne veut pas de vous. [...] Je crois en votre bonne foi, croyez en la mienne », écrit d'abord le Premier ministre dans *Libération* (17 mars 1994).

La seconde «Lettre aux jeunes», qui introduit le questionnaire de la Consultation, intitulé «Faites agir vos idées!», propose de rétablir la communication, d'ouvrir le dialogue:

«On parle souvent des "jeunes", en général. On parle souvent en votre nom. Vous avez votre propre expérience, votre propre vision de la vie, votre propre conception de l'avenir, mais on ne vous demande jamais, ni directement votre avis. C'est pourquoi j'ai décidé de vous consulter personnellement.

Si vous acceptez de participer à ce dialogue, votre avis sera pris en compte. Un questionnaire vous est adressé. Il sera dépouillé et analysé par un comité indépendant du Gouvernement et composé de personnalités très diverses. Vos réponses me seront communiquées. Le Gouvernement, à partir de vos demandes et de vos avis, présentés par le Comité d'organisation de la consultation, agira », écrit Édouard Balladur qui précise prudemment que « tout ne pourra pas être fait tout de suite ». Et il conclut: « Je souhaite que la jeunesse s'exprime afin qu'ensemble nous construisions la France de demain. »

Pour tenter de réduire le décalage, rendu patent par les manifestations, entre l'offre faite par des professionnels de la politique – le projet de CIP – et la demande des profanes – «les jeunes» – Édouard Balladur²¹ renonçait ainsi à «l'action en faveur des jeunes» (celle d'un représentant légal qui agit, «pour son bien», à la place d'un mineur qui ne sait pas où se trouve son intérêt), et affichait son intention de se convertir à «l'action comme mandataire» – par le double truchement de la Consultation et du Comité – résolu à accomplir la volonté de ses mandants, pour autant qu'elle puisse être saisie s'agissant d'une entité collective comme «la jeunesse» ou «les 18-25 ans »²² : ainsi se démarquait-il d'un mode d'action politique, distant, hautain et stigmatisé comme technocratique, l'enjeu étant ici d'être crédité de l'initiative de l'ouverture du dialogue²³.

En outre, dans une situation où aucun porte-parole institué ne pouvait prétendre au monopole de la représentation de «la jeunesse», le Comité pour la Consultation nationale des jeunes – comme, d'ailleurs, les autres commissions de sages – pouvait apparaître comme une solution au déficit de légitimité des représentants attitrés, la désignation de «personnalités indépendantes» permettant, par ailleurs, au pouvoir politique, si ce n'est de contrôler les porte-parole qu'il nommait, du moins de ne pas se les laisser imposer, comme il avait dû le faire «à

- 21. Dans le cadre de l'opposition générique décrite par Patrick Champagne, entre «primat de l'offre» et «primat de la demande», «logique représentative» et «logique directe», Périclès et Alcibiade, Édouard Balladur, abandonne le rôle de Périclès pour celui d'Alcibiade, le primat de l'offre pour celui de la demande, la logique représentative en faveur de la logique directe («Les sondages, le vote et la démocratie», op. cit., p. 81).
- 22. NB: Tout en conservant une marge d'autonomie...
- 23. Cf. Jacques Defrance, «"Donner la parole". La construction d'une relation d'échange», op. cit.

chaud » en acceptant de recevoir les porte-parole du «mouvement anti-CIP»²⁴. Il contribuait en tout cas à leur délégitimation en les privant de leurs prérogatives: cette dépossession des représentants traditionnels ne leur a pas échappé. Le 5 juillet, treize organisations de jeunesse²⁵ publiaient un communiqué commun²⁶ qui dénonçait «le mépris de la réflexion collective des jeunes et du mouvement associatif de jeunesse et d'éducation populaire»:

«Avec le lancement d'une consultation nationale des jeunes, le gouvernement annonce vouloir recueillir l'opinion de la jeunesse. Une intention louable si elle n'était pas contredite par les faits eux-mêmes. Ainsi le comité chargé de cette consultation ne comprend pas un seul jeune, pas un seul représentant d'association de jeunesse. [...] De plus, sous prétexte de consultation directe, [...] la démarche du questionnaire-sondage marque le mépris de la réflexion collective des jeunes et du mouvement associatif de jeunesse et d'éducation populaire. [...] Craignant sans doute l'intervention réelle des jeunes après les mouvements de ces derniers mois (loi Bayrou, SMIC-jeunes), le gouvernement a préféré substituer cette vraie-fausse consultation aux États-généraux annoncés initialement.»

Le communiqué du Premier Ministre publié le 28 mars qui mettait fin au projet de CIP, avait en effet annoncé la tenue d'États généraux de la jeunesse «associant les pouvoirs publics, les collectivités locales, les mouvements associatifs et les jeunes eux-mêmes».

Cette délégitimation des représentants attitrés de la jeunesse avait pour corollaire la relégitimation – recherchée en dehors du champ politique – du gouvernement en place. En fondant ses décisions sur les travaux du comité, le pouvoir politique pouvait se prévaloir de la légitimité propre au Comité. Mais sur quoi cette légitimité se fondait-elle? Au profit de qui la dépossession des représentants traditionnels était-elle effectuée? Les «sages» du Comité d'organisation de la Consultation sont-ils des sages comme les autres?

Des «sages pour jeunes»

Mais d'abord, qu'est-ce qu'un sage? L'étude qu'a faite Paul Vinaches, à partir des 23 membres du Comité national d'évaluation des Universités, du Comité des sages pour les États Généraux de la sécurité sociale et de la Commission du code de la nationalité, met en évidence la très grande proximité des capitaux qu'ils détiennent, des positions qu'ils occupent, des trajectoires

24. Le 28 mars, Édouard Balladur recevait à Matignon une délégation de 12 représentants de 6 organisations étudiantes et lycéennes: «3 représentants de la FIDL (Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne), 1 représentant de l'UNL (Union Nationale des Lycéens), 3 représentants de l'UNEF-ID (Union Nationale des Étudiants de France Indépendante et Démocratique), 2 représentants de l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France), 2 représentantes de la coordination de l'IUT de Paris et 1 représentant de

25. JOC-JOCF, JEC, MJCF, UNEF, UNEF-ID, DECLYC, CCJ-CGT, SOS-Racisme, Pionniers de France, FIDL, FNEJF, MJS, RED. S'associaient à cette déclaration: FSGT, CSF, FCPE, VVL, Hommes sans frontière.

la coordination des BTS Ile-de-France.

26. in L'Humanité, 6 juillet 1994.

qui y mènent, définissant en pointillés un «habitus de sage ». Il s'agit quasi-exclusivement d'hommes âgés d'une soixantaine d'années (la valeur médiane correspond à la tranche d'âge qui va de 57 à 67 ans, la moyenne s'établit à 63 ans): le portrait-robot du sage moderne s'avère ainsi conforme - au moins sous le rapport de l'âge et du sexe - au stéréotype du sage antique. Polytechniciens, énarques, docteurs, agrégés, ils détiennent un capital scolaire élevé: «haut niveau intellectuel» gage de leur «compétence» et de leur «hauteur de vue». Ils occupent des positions de pouvoir dans l'administration, le champ politique et/ou universitaire: ils ont occupé des fonctions ministérielles, ils appartiennent ou ont appartenu à des cabinets ministériels et/ou à une grande juridiction, ils sont présidents d'université et/ou appartiennent à un laboratoire du CNRS ou à d'autres grandes institutions de recherche. Enfin les deux tiers des sages étudiés sont titulaires de la Légion d'Honneur et figurent dans le Who's who. Les conclusions obtenues par Myriam Bachir-Benlahsen à partir d'un échantillon de huit commissions de sages sont très proches: 87 % sont des hommes; pour 97,5 % d'entre eux, ils sont cadres supérieurs (69%), industriels (10%) ou membres des professions libérales (18,5%); 61,4% d'entre eux se côtoient dans l'univers de l'enseignement supérieur et de la recherche, membres de sociétés savantes et d'académies, ils mêlent titres honorifiques et distinctions professionnelles, cumulent les positions et les fonctions les plus diverses. La réunion de ces propriétés constitue le capital spécifique du sage et garantit son autonomie par rapport au pouvoir politique: la légitimité des commissions de sages, bien qu'elle soit pour partie fondée sur celle du pouvoir politique qui les nomme, en procède²⁷.

Or la composition du Comité pour la Consultation nationale des jeunes l'oppose presque trait pour trait à celle du «comité de sages standard». Les femmes y figurent pour plus d'un tiers (4 femmes pour 7 hommes). Sans que les membres du Comité puissent être qualifiés de «jeunes» au sens arithmétique qu'ils ont proposé – 15-25 ans – leur moyenne d'âge (un peu moins de 45 ans) est nettement moins élevée: 3 membres (dont les deux «porte-parole des banlieues») ont moins de quarante ans; la valeur médiane correspond à la tranche d'âge 40-50 ans; seuls trois membres ont plus de 50 ans (dont les deux membres du comité qui ont «le profil du sage»). A

^{27.} Il faudrait aussi montrer ce qu'elle doit à l'inépuisable croyance doxique en une «troisième voie», «ni droite, ni gauche», «au-dessus des partis», «apolitique», etc.

28. Dans ces «présentations de soi», on peut supposer que chacun met en avant celles des propriétés qu'il détient qui sont les plus susceptibles de légitimer sa participation (sur ce sujet, cf. Annie Collovald, «Identités stratégiques», Actes de la recherche en sciences sociales, n°73, juin 1988, pp. 29-40). Dans le cas présent, l'incertitude provient du flou des déclarations des membres du Comité. Dans le dossier de presse du 14 juin 1994, l'une se présente comme «diplômée d'esthétique» (selon Infomatin du 4/10/94, elle est titulaire d'un CAP d'esthétique), une autre comme ayant fait des «études de lettres», une seule affiche un diplôme précis («docteur en droit habilitée à diriger des recherches»), la profession déclarée de quatre d'entre eux (2 professeurs de l'enseignement secondaire, un sociologue au CNRS et un médecin) suppose un diplôme d'enseignement supérieur, trois autres ne donnent aucune indication. Pour deux d'entre eux, le capital scolaire détenu peut être déduit de la position socio-professionnelle occupée: l'un est président du groupe AXA (selon Infomatin du 4/10/94, il est polytechnicien), l'autre est président de l'association Sport-Insertion qui travaille dans les banlieues. Pour le troisième, président d'une association humanitaire, le niveau IV semble une hypothèse vraisemblable.

29. De même que les comités de sages rassemblent les deux pôles opposés de l'espace des classes dominantes (sur ce sujet, cf. Pierre Bourdieu, Luc Boltanski, «La production de l'idéologie dominante», Actes de la recherche en sciences sociales, n°2-3, juin 1976, pp. 4-73), la «multi-positionnalité» est une caractéristique des sages (sur ce sujet, cf. Luc Boltanski, «L'espace positionnel: multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe», Revue française de sociologie, XIV-1, 1973, pp. 3-26).

s'en tenir aux présentations de soi des membres du Comité, il semble que le capital scolaire collectivement détenu se situe nettement en deçà de celui de toutes les commissions de sages antérieures et que la distribution du capital scolaire y soit très dispersée²⁸: 2 niveau V, 2 niveau IV, 7 niveau I, dans la nomenclature des niveaux de diplômes de l'INSEE. Seuls deux d'entre eux – les doyens du Comité - occupent des positions de pouvoir comparables à celles des sages des autres commissions. L'un appartient à la fois au monde des affaires (il est président d'un grand groupe d'assurances), au champ politique (il était membre de la Commission pour l'emploi, créée par Édouard Balladur) et au monde de l'action philanthropique (créateur de l'Institut pour le mécénat humanitaire, il est aussi président de l'association «Entreprises et Cités », etc.). L'autre cumule les positions de pouvoir²⁹ à la charnière du secteur privé (ancien secrétaire général du groupe Jaeger, il est président de l'Union nationale des associations familiales) et du secteur public (membre du Conseil économique et social, du Haut conseil de la population et de la famille, administrateur de l'Institut de l'enfance et de la famille, etc.). Cinq autres membres (dont deux «personnalités» de la télévision et de la radio) sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale: un pédiatre, une productrice-animatrice de télévision, une proviseur, un juge aux affaires familiales et un sociologue, ingénieur de recherche au CNRS. Les positions socio-professionnelles des trois autres membres du Comité, plus difficiles à identifier, s'apparentent au travail social: l'une est "créatrice" d'une entreprise d'insertion (confection), l'un est président de l'association «Sports-Insertion jeunes», l'autre président de l'association «Équilibre». A l'exception de deux d'entre eux, les membres du Comité pour la Consultation nationale des jeunes n'ont donc ni l'âge, ni le capital scolaire, ni la notoriété scientifique, ni les positions de pouvoir caractéristiques des sages des autres commissions³⁰. Ainsi pourrait-on les définir négativement comme des «hommes sans qualités».

Mais on peut aussi rechercher dans ce déficit-même une définition positive du Comité. La présentation qu'il fait de lui-même dans son Rapport final souligne les propriétés cardinales de ses membres: «constitué de onze personnalités indépendantes, ce comité réunit des spécialistes de l'écoute et du dialogue, choisis en raison de leur engagement personnel ou de leur expérience professionnelle.»

S'il est vrai que «le monde de la politique oscille toujours entre deux critères de validation, la science et le plébiscite »³¹, entre le *policy making*, élaboration «scientifique » des décisions nécessairement réservée à «l'élite » et la politique (policy) comme activité d'argumentation et de mobilisation des masses³², le dispositif politique inauguré par la Consultation nationale des jeunes, écartant le recours aux experts et sollicitant les profanes (les jeunes), semblait renoncer à la légitimité scientifique. On aurait pu imaginer en effet qu'à l'inverse le Gouvernement ait sollicité une expertise « dans l'intérêt des jeunes», donnant mission à des spécialistes de sciences humaines d'évaluer et de fournir un avis sur les solutions les plus conformes à l'intérêt des jeunes, la Consultation s'apparentant alors à la consultation médico-psychologique «dans l'intérêt de l'enfant»³³. Mais la nomination d'« experts » dépourvus des attributs de l'autorité scientifique récusait par avance l'idée que la mobilisation d'un savoir spécialisé pour l'évaluation de la situation des jeunes puisse définir les mesures ad hoc à prendre par le politique. Ainsi doit-on supposer que l'attente du Gouvernement n'était pas tant celle d'une «expertise» (une «aide à la décision») que le rétablissement du dialogue, ou plutôt la mise en scène du rétablissement du dialogue: d'où la mise à l'écart des «experts» et le recours à des «spécialistes de l'écoute et du dialogue».

Souscrivant aux axiomes du credo démocratique (égalité d'accès à l'espace public, égalité présumée de l'intérêt pris à y figurer et des compétences pour y participer, égalité de l'importance accordée à l'opinion de chacun, etc.) et en particulier à ceux de la démocratie directe (primat de l'individu sur le groupe – «vous personnellement» versus «les jeunes en général» - et primat de l'individu sur ses porte-parole - «l'expérience», «la vision de la vie», «la conception de l'avenir», «l'avis» de chacun versus le «on» qui «parle souvent en votre nom »³⁴), la Consultation, invitant chaque jeune à s'exprimer et à déclarer son opinion personnelle, rencontrait et confortait la propension adolescente à l'égotisme, les prétentions adolescentes à «l'opinion personnelle», la vision «personnaliste» voire «intimiste» de la politique, la défiance à l'égard de toutes les formes de délégation, la revendication du «droit à l'autogestion de l'opinion», solidaires du culte de la personne, cet ensemble de propriétés personnelles, exclusives, uniques, originales,

- 30. Le questionnaire de la Consultation qu'Édouard Balladur avait annoncée sur TF1 le 21 avril 1994 devait être élaboré par «un comité de personnalités indépendantes du gouvernement et composé d'universitaires, de syndicalistes, de chefs d'entreprise, de professeurs et de jeunes ». Curieusement, la presse n'a pas plus relevé la quasi-absence des universitaires (représentés par un ingénieur de recherche au CNRS) et l'absence totale des syndicalistes et des jeunes (au sens de la consultation: i. e. dont l'âge soit compris entre 15 et 25 ans) qu'elle n'a remarqué la composition inhabituelle du Comité.
- 31. Pierre Bourdieu, « Questions de politique », Actes de la recherche en sciences sociales, n°16, septembre 1977, p. 88.
- 32. Sur ce sujet, cf. Michaël Pollak, «Paul F. Lazarsfeld, fondateur d'une multinationale scientifique», Actes de la recherche en sciences sociales, n°25, janvier 1979, pp. 45-59.
- 33. Sur ce sujet, cf. Irène Théry, «Savoir ou savoir-faire: l'expertise dans les procédures d'attribution de l'autorité parentale post-divorce», Actes de la recherche en sciences sociales, n°76-77, mars 1989, pp. 115-116.
- 34. Cf. la deuxième «Lettre aux Jeunes» d'Édouard Balladur.

comme «les idées personnelles», le «style personnel» et par dessus tout «l'opinion personnelle», que renforce l'institution scolaire dans son ensemble³⁵.

Dans cette perspective, l'écart constaté entre «les qualités standard» des sages et les propriétés des membres du Comité réduisait la distance sociale entre «les sages» et «leur base», entre le Comité et les jeunes. Ainsi peut-on rendre compte également de la présence dans le Comité de deux spécialistes de la mise en scène de la parole profane³⁶, si ce n'est de l'injonction de parole («Bas les masques!», ordonne l'une, «Lâche-toi!» – «Chela-ouate! » en verlan – enjoint l'autre): la productrice animatrice de l'émission «Bas les masques» «sait trouver les mots justes pour amener au dialogue ceux que la société tend à oublier», «chaque jour», le Doc, animateur de l'émission «Lovin' Fun» sur Fun Radio et de «Chela-ouate» sur France 2, «répond en direct aux questions qui lui sont adressées par ses jeunes auditeurs», lit-on dans l'annexe du Rapport final où est décrite la composition du Comité.

Ne disposant ni de la légitimité sociale des notables (en raison de la faible surface sociale et professionnelle de ses membres), ni de la légitimité politique (détenue par les représentants politiques, syndicaux, associatifs), ni de la légitimité de la science (détenue par les savants), le Comité ouvrait aussi une voie originale de «légitimation par l'expérience pratique», fondée sur des ressources distinctes des compétences des professionnels de la politique et des experts: presque tous les membres du Comité peuvent se prévaloir d'une expérience «de terrain», attestant leur proximité des «préoccupations concrètes des jeunes». En fait, tout se passe comme s'ils avaient été choisis de façon à ce que chacune des institutions d'encadrement de la jeunesse ait un représentant au sein du Comité. D'abord, la famille, représentée par le Président de l'UNAF, l'école, par un proviseur d'avant-garde (celle du lycée Jules Marey à Saint-Denis décrite par Libération comme «la dernière missionnaire de la laïque »37) et l'entreprise, par le Président d'une des plus grandes compagnies d'assurances mondiales; mais aussi, le sport, représenté par un ex-champion du monde de full-contact issu des «quartiers défavorisés» et la santé, par un pédiatre-vedette, spécialiste de la sexualité adolescente; sans oublier la police, représentée par le commissaire divisionnaire responsable du Comité de prévention et de sécurité de la RATP, la justice, par un

^{35.} Sur ce sujet, cf. Pierre Bourdieu, « Questions de politique », *op. cit.*, pp. 68-73.

^{36.} Sur ce sujet, cf. Sabine Chalvon-Demersay, Dominique Pasquier, Drôles de stars. La télévision des animateurs, Paris, Aubier, 1990.

^{37.} Libération (3 octobre 1994).

juge aux affaires familiales, antérieurement juge des enfants et le travail social, par une animatrice d'un club de prévention, lauréate des «Défis jeunes» en 1992; enfin, l'action humanitaire, représentée par le président d'une association humanitaire « moderne et conquérante » (créée en 1984, elle intervient aujourd'hui dans 15 pays) et les médias (télévision et radios «libres»), par deux animateurs-vedettes. Par ailleurs, les actions menées «en faveur des jeunes» par les membres du Comité³⁸ composent un répertoire à peu près exhaustif des dispositifs, classiques ou expérimentaux, mis en place au cours des quinze dernières années³⁹: citoyenneté et action humanitaire; écoute, dialogue et reconstruction du lien familial; pédagogie, réinsertion scolaire et animation sportive et culturelle; insertion professionnelle, création d'entreprises et nouvelles formes d'emploi⁴⁰; droit des enfants et des adolescents, prévention, réinsertion et lutte contre la drogue.

«Experts en dialogue», praticiens éclairés par «l'expérience», les membres du Comité fondent enfin leur légitimité sur le «militantisme», i. e. leur compétence intériorisée à parler ou à agir «dans l'intérêt des jeunes»: le Comité peut en effet être décrit comme un échantillon de militants de la «cause des jeunes». Les uns ont fait de leur militantisme (en faveur de la famille, de l'insertion, de causes humanitaires) une profession. Les autres font de leur profession un apostolat: le patron «lutte depuis près de vingt ans pour un assouplissement des formes du travail»; la proviseur «anime de nombreux dispositifs destinés à prévenir [...] la marginalisation»; «prévention, insertion professionnelle et lutte contre l'exclusion sont les principales missions auxquelles se consacre» le commissaire divisionnaire⁴¹. Que ce soit dans le mode de présentation de soi adopté dans le Rapport final ou dans les réponses aux questions des journalistes, tous utilisent un lexique apostolique⁴², il s'agit d'«engagement», de «mission», de «devoir»⁴³ : «on ne refuse pas une occasion de dialoguer avec les jeunes », explique l'une⁴⁴, «c'est vrai j'ai hésité, mais il est plus facile de dire non que de s'engager » confie l'autre⁴⁵, «je n'avais pas le droit de refuser, c'est un devoir civique »46, affirme un troisième, etc. Et le sociologue du Comité, qui se fait le héraut de «l'autre sociologie», professe que «le sociologue faillirait à sa mission s'il ne se maintenait, en permanence, dans son rôle d'"éclaireur" de la vie sociale »⁴⁷.

- 38. Telles qu'elles sont décrites dans le dossier de presse du 14 juin 1994 et dans l'annexe du Rapport final.
- 39. Sur ce sujet, cf. François Dubet, Adil Jazouli, Didier Lapeyronie, L'État et les jeunes, Paris, Éditions Ouvrières, 1985.
- 40. *i.e.* « horaires flexibles », « temps choisi », travail à domicile, etc.
- 41. in Annexe du Rapport final.
- 42. Cf. aussi la gravité, la solennité du ton adopté pour le service d'une « grande cause ».
- 43. Ce lexique enchanté est en fait celui qu'emploie communément le personnel militant pour expliciter son «engagement». Il faudrait pouvoir rendre compte de ce dévouement à «la cause des jeunes». Sur «les rétributions du militantisme», cf. Daniel Gaxie, «Économie des partis et rétributions du militantisme», Revue française de science politique, n°1, 1977, et, sur la vocation de sage», cf. Dominique Memmi, «La compétence morale», Politix, n°17, 1992.
- 44. in Libération (3 octobre 1994).
- 45. in Le Quotidien de Paris (28-29 mai 1994).
- 46. in *Le Quotidien de Paris* (28-29 mai 1994).
- 47. in *Libération* (27 juin 1994). Le même article est publié sous le titre «Le Comité et l'autre sociologie », in *Le Monde* (8/7/94).

48. Homologue des panels destinés au «dialogue» avec les élus apparus en France sur les écrans le 3 septembre 1992 à la Sorbonne pour l'émission «Aujourd'hui l'Europe» (sur TF1) pendant la campagne référendaire sur le Traité de Maastricht (sur ce sujet, cf. Eric Darras, «Le talk-show et le citoyen. La télévision forum en France et aux États-Unis », op. cit.). C'est devant un de ces panels (6 hommes et 6 femmes, âgés de 18 à 76 ans réunis par la SOFRES) qu'Édouard Balladur avait annoncé TF1 le 21 avril 1994 son intention d'engager «une consultation de l'ensemble des jeunes de 15 à 25 ans».

- 49. On emploie ici la notion de «société civile» au sens flou qui est le sien dans la doxa politique française des quinze dernières années et avec l'ensemble des connotations qu'elle véhicule: sur ce sujet, cf. Danièle Lochak, «La société civile: du concept au gadget», in CURAPP, La société civile, Paris, PUF, 1986, pp. 44-75.
- 50. Karl Marx et Friedrich Engels, L'idéologie allemande, Paris, Éditions Sociales, 1976, p. 397.
- 51. Friedrich Engels, *Anti-Dühr*ing, Paris, Éditions sociales, 1963, p. 214.
- 52. Myriam Bachir-Benlahsen, Les usages stratégiques des comités de sages: de la consultation à la légitimation, op. cit., p. 217.

Militants de «la cause des jeunes», nommés par le pouvoir en place, les membres du Comité se défendent cependant d'être des hommes du pouvoir et cultivent volontiers le paradoxe d'une action politique d'où la politique serait absente: «J'ai découvert qu'il était possible d'avoir une action politique forte sans mener d'action politicienne», déclare l'un (in Libération du 4/10/94), un autre «plaide pour le rôle d'éclaireur et de réformateur du sociologue, en dehors des querelles politiques» (in Libération du 27/6/94), la «neutralité politique» garantissant «l'objectivité du point de vue». En définitive, le Comité apparaît comme «un panel⁴⁸ de société civile⁴⁹ engagé dans la cause des jeunes», préfigurant l'utopie évoquée par Marx et Engels où, de même qu'il n'y aurait plus de peintres, mais, tout au plus, des gens qui, entre autres choses, feraient de la peinture, il n'y aurait plus d'hommes politiques, mais, tout au plus, des gens qui, entre autres choses, font de la politique⁵⁰. «Momentanément libérés du travail effectif pour prendre part aux affaires générales de la société, théoriques autant que pratiques »51, les membres du Comité sont, d'une certaine façon, ce que s'efforcent d'apparaître, selon Myriam Bachir-Benlahsen, «les vrais sages ». « Un citoyen comme les autres, un homme simple, tel semble être l'ultime mode de légitimation du sage. Il est celui qui comprend autrui et qui est capable de se mettre à sa place.⁵²» Bref, ces «hommes sans qualité» sont aussi des «hommes de bonne volonté». Mais la bonne volonté et l'expérience peuvent-elles suffire à fonder la légitimité de porte-parole improvisés?

La logique du nombre

Faute de l'autorité que confèrent le suffrage universel aux hommes politiques ou la science aux savants, en l'absence des ressources constitutives de «la sagesse» et dans l'incapacité de se prévaloir de l'assentiment de «la population consultée», comment le Comité pouvait-il tenter de se légitimer? La Consultation était non seulement sa raison d'être officielle mais aussi l'instrument de cette légitimation. Bénéficiant du crédit d'autorité que lui conférait sa nomination par le Premier ministre et assuré de sa «représentativité légale» (c'est-à-dire de l'accès à l'État qui est un des enjeux essentiels des groupes d'intérêt), le Comité devait démontrer sa «représentativité

sociale »53. Dans le cas présent, la prétention du Comité à dire «ce que pensent les 15-25 ans» se fondait sur la croyance en la «valeur» (scientifique ou politique) de la Consultation. Le dispositif mis en place tentait de cumuler, en effet, différents gages de représentativité, les bénéfices de la croyance en la valeur des procédures traditionnelles de consultation politique et ceux de la croyance en la valeur scientifique des sondages. La garantie de «la science», grâce à l'exploitation statistique de l'ensemble des réponses aux «questions fermées». La garantie de «la démocratie directe», grâce à la multiplication des «rencontres locales» (2000 selon le Rapport final du Comité), « au dépouillement des réponses aux « questions ouvertes» (gages de «libre expression»). La garantie de la «démocratie représentative», grâce aux «auditions de personnalités» (responsables politiques et d'associations, enseignants et travailleurs sociaux, représentants des administrations et parlementaires).

Le Comité mit d'abord en avant le caractère «scientifique» de la Consultation. La représentativité du Comité – fondée essentiellement sur l'enquête, dispositif central de la Consultation – fut d'abord confondue avec celle de la représentativité – au sens de la statistique – de l'enquête. Elle était dès lors suspendue à la reconnaissance des «experts» susceptibles de se prononcer sur la représentativité de l'enquête – celle des professionnels de l'enquête (statisticiens et sociologues) – mais aussi celle des journalistes et des porte-parole attitrés de la jeunesse, également prétendants à la représentativité des «15-25 ans» qui, d'abord réticents, se rallièrent, pour la plupart, ultérieurement au point de vue du Comité.

Or la valeur scientifique de l'enquête, d'abord mise en cause par les porte-parole de l'Association de réflexion sur l'enseignement supérieur et la recherche (ARESER)⁵⁴ – il s'agit, écrivent-ils, de «l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire en matière d'enquête» – l'est ensuite par l'Association des administrateurs de l'INSEE (AIS). Dès le mois de juillet, le bureau de l'AIS, en vue d'éviter « une utilisation erronée ou infondée des résultats par leurs divers utilisateurs», adresse au Comité d'organisation de la Consultation un avis technique⁵⁵ selon lequel «la Consultation n'est en aucune façon une opération statistique», insistant «sur le dévoiement que risquait de constituer une exploitation d'apparence statistique»⁵⁶. Les critiques convergentes portent principalement sur la représentati-

- 53. Sur ce sujet, cf. Michel Offerlé, Sociologie des groupes d'intérêt, Paris, Montchrestien, Clefs Politique, 1994, p. 76.
- 54. «Association de réflexion sur l'enseignement supérieur et la recherche », dont font partie Christian Baudelot, Pierre Bourdieu, Suzanne de Brunhoff, Christophe Charle, Roger Chartier, Michel Espagne, Roger Establet, Daniel Roche, etc. Cette intervention de l'ARESER mérite d'autant plus d'être signalée qu'elle est exceptionnelle: il se pourrait même qu'il s'agisse de la première manifestation publique collective de sociologues visant à dénoncer «les mésusages» de la sociologie.
- 55. AIS, note du 26 juillet 1994.
- 56. L'ARESER et l'AIS récidivent en septembre après la publication des premiers résultats de la Consultation. L'ASU (Association pour la statistique et ses utilisations) intervient parallèlement auprès du Comité.

vité – au sens statistique du terme – de la Consultation. Les conclusions de l'AIS et de l'ARESER sont identiques: «la Consultation ne s'assimile en aucune sorte à une enquête représentative», écrivent les uns⁵⁷; «il n'y a aucune raison de supposer que la population des répondants soit représentative de l'univers consulté», déclarent les autres⁵⁸. Leur argumentation est la même. La Consultation a l'allure d'un recensement dans la mesure où le questionnaire a été adressé dans toutes les boîtes à lettres⁵⁹, mais il s'agit d'un recensement sans recenseurs⁶⁰. La distribution des questionnaires n'ayant pas été contrôlée, certaines fractions de la population enquêtée ont été peu ou pas du tout touchées, certains ont pu répondre en n'ayant pas l'âge requis, d'autres ont pu répondre plusieurs fois. Mais surtout, quel que soit le taux de réponse, il est impossible de savoir qui a répondu et qui n'a pas répondu et donc d'interpréter les biais introduits par les non-réponses. «Le fait de répondre ou non est directement lié aux attitudes et opinions exprimées. Il est le signe d'un certain positionnement envers la société en général et envers l'action du Gouvernement. Le biais qui en résulte est massif: l'image donnée par ceux qui répondent est nécessairement en décalage», souligne l'AIS61. De ce fait - et c'est là l'essentiel du point de vue de la représentativité de la Consultation au sens statistique du terme aucun redressement (ou repondération) n'était susceptible de corriger ce biais 62: «il est inutile de l'entreprendre, cela ne pourrait que donner faussement le sentiment que les résultats sont fiables », conclut l'AIS⁶³.

Confrontés à ces critiques convergentes, les membres du Comité n'ont pas tenté de faire valoir «la représentativité politique » de l'échantillon spontané mobilisé par la Consultation. Pourtant, s'il est vrai en effet que la distribution des opinions dans l'échantillon de jeunes spontanément mobilisés qui ont répondu à la Consultation nationale, n'était pas représentative de la distribution des opinions à l'intérieur de la population des 15-25 ans, elle pouvait néanmoins être considérée comme représentative du «rapport de forces idéologiques réellement agissantes». Parce que «la propension à prendre la parole, même de la manière la plus rudimentaire (comme répondre à un questionnaire) [...], est strictement proportionnée au sentiment d'avoir le droit à la parole, d'avoir droit au chapitre, d'avoir autorité et crédit pour entrer légitimement dans la discussion politique», on

- 57. AIS, note du 26 juillet 1994.
- 58. «Moins d'un jeune sur cinq!», in *Le Monde* du 27/9/94.
- 59. 24 millions d'exemplaires ont été diffusés entre le 15 et le 25 juin.
- 60. Sans avoir les moyens nécessaires à la réalisation d'un recensement, le Comité a néanmoins disposé d'un budget-record pour une enquête évalué à plus de 50 millions de francs.
- 61. AIS, note du 26 juillet 1994.
- 62. Le calage sur quelques critères de contrôle (tels que l'âge, le sexe, la taille d'agglomération, la scolarité, la situation professionnelle personnelle ou celle des parents, etc.) ne pouvant pas remédier au biais introduit par le volontariat.
- 63. AIS, note du 26 juillet 1994.

peut estimer en effet qu'«un tel échantillon rassemble tous ceux qui, en tant que parties prenantes, estiment avoir leur mot à dire, se sentent fondés à exprimer un avis autorisé et faisant autorité, à porter la parole performative d'un groupe de pression légitime », écrit Pierre Bourdieu⁶⁴. Dans le cas présent, on pouvait supposer que ceux (celles) qui ont répondu au questionnaire (les 1539000 jeunes âgés de quinze à vingt-cinq ans qui ont retourné le questionnaire) représentaient la fraction de «la jeunesse» la plus mobilisable par cette offre d'expression politique⁶⁵. Un sondage, publié par Infomatin (4/10/94), semble d'ailleurs confirmer cette hypothèse. Réalisé en septembre par SCP Communication auprès d'un échantillon représentatif de 1022 jeunes de 15 à 24 ans, il reprenait quelques-unes des questions de la Consultation. Les écarts sont nets: dans la Consultation. 33 % disent n'être «pas du tout d'accord» avec la proposition «J'ai confiance en l'avenir», contre 13% dans le sondage SCP; 29 % sont «tout à fait » ou «plutôt d'accord» dans la Consultation, ils sont 52 % dans le sondage, etc. Toutefois, s'il est vrai, comme le note Jacques Antoine, qu'«il arrive souvent que dans les consultations d'opinion, les tenants des positions extrêmes s'expriment plus que les gens d'opinion modérée, [...] dans le cas présent, on peut penser qu'au contraire les deux extrêmes du spectre psychologique des jeunes se sont abstenus plus que les autres de répondre: les uns parce que trop "paumés" et mal à l'aise avec l'expression écrite, les autres parce que, tout allant bien pour eux, ils ne sont pas motivés pour le dire.66 »

C'est ainsi que le Comité tenta d'abord de répondre aux critiques en mettant en avant «le mathématicien et psychanalyste» chargé du traitement du questionnaire qui cumulait ainsi les deux propriétés opposables aux sciences sociales: l'abstraction de «la vraie science» face à leur empirisme et l'attention prêtée à la singularité de chacun (le nec plus ultra de l'écoute) face au traitement des faits sociaux «comme des choses». La réplique est mise en scène par Le Nouvel Observateur («André Bonaly répond à Pierre Bourdieu»)⁶⁷; Libération évoque «les maths en guerre contre les sciences humaines» (4/10/94); Le Monde décrit une «Polémique d'experts» (1/10/94); «Monsieur Questionnaire se défend», titre Le Parisien (28/9/94), etc. Sa défense du traitement statistique de la Consultation repose sur deux

- 64. Pierre Bourdieu, « Questions de sociologie », op. cit., p. 64.
- 65. Comme le suggérait d'ailleurs l'AIS: «A défaut que la Consultation soit représentative de l'ensemble de la jeunesse, on peut y reconnaître du moins l'expression de ceux qui adhèrent au moins au principe de ce mode de dialogue (pour autant, bien sûr, que la distribution des questionnaires les ait atteints)» (Note du 26 juillet 1994). Dans cette perspective, on pourrait étudier les 3000 lettres adressées à Édouard Balladur, en s'inspirant de la démarche utilisée par Dominique Cardon et Jean-Philippe Heurtin pour l'étude des messages d'indignation enregistrés par France Inter en février 1994 («La critique en régime d'impuissance. Une lecture des indignations pour l'abbé Pierre (France Inter)», Communication au Ve Congrès de l'Association Française de Science Politique, Aix-en-Provence, 23 au 26 avril 1996).
- 66. Jacques Antoine, «Intérêts et limites d'une enquête», in *La Croix*, 5/10/94; cf. aussi Jacques Antoine, «Sondoscopie: la consultation nationale des jeunes de 15 à 25 ans», *Le Sondoscope*, n°101, octobre 1994, pp. 3-9.
- 67. Le Nouvel Observateur, n°1560, du 29 septembre au 5 octobre 1994.

68. Mais qui au demeurant mériterait de l'être: quiconque «étudie les jeunes» – qu'il ait ou non «construit toute sa carrière sur les classes sociales» – constate bien souvent, en effet, que les fils de paysan, de pêcheur ou de cadre supérieur n'ont pas le même comportement...

69. in *Le Nouvel Observateur*, n°1560, du 29 septembre au 5 octobre 1994.

70. in Le Parisien (28/9/94).

71. in Le Parisien (28/9/94).

72. in Le Nouvel Observateur (n°1560, 29/9-5/10/94).

73. in «Aspects statistiques et scientifiques de la Consultation nationale des jeunes», Compte rendu de la séance du 22 novembre 1994.

74. «Opération indicible», titre Infomation (5/10/94): «Les membres du Comité s'embrouillaient dans la sémantique. Le "machin" dont ils se sont occupés ne méritait pas, on l'a vu, le titre de sondage. Bien. Un questionnaire alors? Le terme est aussi rejeté (...) Bref, le mot "juste" était Consultation».

75. in Le Monde (1/10/94).

76. in L'Humanité (20/7/94).

77. Patrick Champagne, «La loi des grands nombres», Actes de la recherche en sciences sociales, n°101-102, mars 1994, p. 17.

arguments. Il réfute une critique qui ne lui est pas faite⁶⁸: «On me reproche de ne pas avoir privilégié les catégories socio-démographiques (CSD). Les sociologues qui ont construit toute leur carrière sur les classes sociales ne peuvent l'accepter. Mais, c'est une démarche délibérée. Quand on étudie les jeunes, on s'aperçoit que des fils de paysan, de pêcheur ou de cadre supérieur ont bien souvent le même comportement.⁶⁹ » Par ailleurs, au lieu de revendiquer la «représentativité politique» d'un échantillon spontané, il ignore sa non-représentativité statistique: «si j'ai 1,5 million de réponses, j'ai au moins à l'intérieur les 5000 du sondage», déclare-t-il⁷⁰. Mais la contre-offensive tourne court: «il est clair que nous n'avons pas fait un sondage», déclare-t-il à l'un⁷¹, «il s'agit plutôt d'un recueil d'opinions », répond-il à l'autre⁷². Le débat organisé le 22 novembre 1994 entre le Comité, l'ARESER et l'AIS, par l'Association pour la statistique et ses utilisations (ASU) et le Séminaire de méthodes d'enquêtes de l'INED, semble avoir clos la polémique: désormais, chacun en convient, «opération de communication politique, la Consultation n'est pas une opération de nature statistique, malgré la présentation qui en est ressortie dans la presse »⁷³.

Renonçant à la représentativité statistique de la Consultation, le Comité insiste alors sur son caractère «politique»: «Le questionnaire n'est pas un de ces sondages qui d'ailleurs se contredisent entre eux, ni une enquête sociologique, ni un référendum⁷⁴. C'est un instrument de dialogue, de travail pour répondre aux inquiétudes, aux attentes et aux aspirations des jeunes. [...] Ce qui compte, ce sont les mesures concrètes en faveur de la jeunesse qui seront effectivement prises», déclare le ministre de la Jeunesse et des Sports⁷⁵, faisant écho au «sociologue et historien» du Comité qui l'avait devancée en déclarant prudemment dès juillet: «Il ne s'agit pas d'une enquête sociologique, ni d'un sondage d'opinion. [...] Cette consultation est un acte politique⁷⁶. » Cette « politique de la Consultation » cherche, comme pour une manifestation, à «faire du nombre» (donc à susciter la croyance en la vertu et la réalité du nombre) et s'appuie en définitive sur « ce nouveau principe de légitimité universel: fondé sur l'audience, sur l'approbation populaire ou sur l'applaudimètre »77. Le Comité «fait de l'audience » et la Consultation enregistre le résultat d'une stratégie de

communication menée à travers presse et médias et célébrant la Consultation en tant que telle.

Bien qu'ils se défendent d'avoir organisé un référendum, les membres du Comité tentent de faire valider l'équivalence entre le nombre de réponses reçues au questionnaire et le nombre de bulletins obtenus dans une urne, comptabilisent les réponses au questionnaire comme des adhésions, assimilent le courrier reçu et les réponses au questionnaire à une pétition, le nombre de réponses valant comme preuve de la mobilisation des jeunes en réponse «à l'appel du Comité»78, l'ampleur de cette «manifestation de papier» attestant la capacité du Comité à «rétablir le dialogue», à regrouper «les jeunes» autour de lui, bref revendiquent «une base qu'ils décomptent pour pouvoir compter dans le monde social»⁷⁹: avec succès. Ainsi le Comité se voit-il crédité d'«une base» de plusieurs centaines de milliers de «15-25 ans» par le gouvernement, par les médias, par certains des concurrents évincés dans le champ de représentation de la jeunesse.

Le succès de la consultation

Pour le ministre de la Jeunesse et des Sports: «C'est un vrai succès, un grand succès et un désaveu aussi pour tous ceux qui avaient traité cette consultation par le mépris ou même tenté d'inciter les jeunes à la boycotter» (in *Le Figaro* – 1/9/94).

La presse unanime valide le succès de la Consultation :

- « A mi-parcours, les résultats de la consultation sont déjà inespérés » (in *France Soir* 28/7/94).
- «Le principe du questionnaire a bien été contesté par la plupart des organisations de jeunesse. [...] Son organisation a été brocardée par de nombreux scientifiques, et non des moindres. [...] Mais au soir de la remise du rapport, Édouard Balladur peut se féliciter d'avoir repris la main » (in Libération 4/10/94).
- «Malgré toutes les critiques dont il a fait l'objet, le sondage de la jeunesse (sic) lancé par le Premier ministre connaît un taux de réponses impressionnant » (in L'Express 11-17/8/94).
- «Voilà que cette génération [...] a décidé de répondre massivement au pouvoir, de lui dire ses quatre vérités. 1500000, cela fait presque un jeune de cette tranche d'âge sur cinq qui a rédigé son cahier de doléances» (in Le Nouvel Observateur 29/9-5/10/94).
- «1,3 million de réponses attestent déjà que les 15-25 ans, même s'ils ont critiqué la consultation, ne sont pas restés sourds » (in La Croix 2/8/94).
- «Déjouant tous les pronostics, les jeunes ont donc massivement répondu. Mieux, ils ont transformé le questionnaire en véritable réquisitoire contre la société qu'on leur propose » (in L'Humanité 4/10/94).
- 78. « Ils ont pris la peine de s'exprimer, de nous faire confiance. Maintenant, on se sent responsables de leurs problèmes, on ne peut pas faire comme s'ils n'avaient pas écrit », déclare l'un des membres du Comité (La Croix, 2/8/94).
- 79. Michel Offerlé, Sociologie des groupes d'intérêt, op. cit., p. 68.

Gagnés par l'enthousiasme des médias, certains porte-parole des organisations de jeunesse découvrent la représentativité politique des résultats de la Consultation, y reconnaissant désormais «la vraie parole de la jeunesse»:

« Aujourd'hui cette opération a pris un autre caractère. Elle reflète ce que pensent et éprouvent un million et demi d'individus âgés de 15 à 25 ans qui ont pris la plume, coché des cases et massivement répondu aux questions ouvertes. C'est un cri collectif! Notre génération s'est emparée du questionnaire pour adresser à notre société, à nos dirigeants un message: "Entendez-nous!"», écrit le Président de l'UNEF-ID (in Le Monde – 30/9/94).

Démarche politiquement irrécusable dans la mesure où elle était conforme à la logique de la démocratie directe (pour savoir ce que pensent les jeunes, ne suffit-il pas en effet d'aller le leur demander directement au lieu de passer par ceux qui prétendent parler en leur nom?), la Consultation, au même titre que le vote ou les manifestations, autres modes d'expression politique des profanes, n'en était pas moins un message (particulièrement volumineux) à déchiffrer: pour les membres du Comité, il s'agissait moins d'«écouter la jeunesse» que de la faire parler⁸⁰. Ils semblent être parvenus à accréditer l'idée que la Consultation était l'instrument miraculeux qui permettait de recueillir «directement», «sans intermédiaire», «la parole des jeunes», conformément à l'un des objectifs assignés par le Premier ministre. Mais comment la transformation en «la parole des jeunes» de centaines de milliers de réponses à un questionnaire s'est-elle opérée⁸¹? Comme dans toute opération de représentation, le Comité cherche sa légitimité dans son effacement: il n'aurait eu, dans toute l'opération, que «le rôle du fixateur dans le développement des épreuves »82. Effaçant magiquement «l'opération de traduction» dont il est l'auteur, il se décrit comme un simple porteur de «la parole des jeunes», réalisant ainsi le rêve d'«une politique sans politiques», d'«une consultation sans consultants», homologue du rêve positiviste d'«une science sans savants» où l'enquête est l'instrument de cette «immaculée perception» (Nietzsche). Si l'opération de «traduction» est évoquée dans le Rapport final du Comité, elle ne concerne, selon les auteurs, que des «questions techniques»:

«Les rapporteurs ont dû se situer à la fois comme porte-parole et comme traducteurs des revendications exprimées. Le constat qu'ils portent provient directement de la Consultation, qui a permis de mettre en évidence les grandes préoccupations de notre époque [...]. Les problèmes ainsi identifiés, les

80. Patrick Champagne, «Les sondages, le vote et la démocratie», op. cit., p. 84.

81. Sur les difficultés de l'enquête par questionnaire, cf. Patrick Champagne, Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique, Paris, Les Éditions de Minuit, 1990, pp. 102-117 et en particulier les distinctions entre « opinions privées déjà constituées, opinions individuelles qui n'existent encore qu'à l'état potentiel (ce que les individus penseraient s'ils devaient se poser le problème), opinions collectivement élaborées et publiquement exprimées, degré auquel les individus sont ou non concernés par le problème soulevé,

82. Michel Offerlé, Sociologie des groupes d'intérêt, op. cit., pp. 79-81.

niveau d'information, etc.» (p. 103).

mesures proposées proviennent à la fois des souhaits exprimés par les jeunes et, pour des questions plus techniques, de la traduction par le Comité des aspirations en propositions.»

En fait, le catalogue des 57 premières propositions du Comité reflétait si fidèlement sa composition qu'on pouvait légitimement se demander si « la logique selon laquelle il fût constitué (si aléatoire qu'elle ait pu paraître) n'était pas (aussi pour partie) la mise en pratique (plus ou moins inconsciente) de la loi selon laquelle on produit le discours (et dans le cas présent les propositions) en produisant l'espace social, matérialisé dans un groupe, dans lequel se produit le discours »83. Selon Le Monde:

«Les propositions du Comité [...] sont à l'image de leurs auteurs: éclectiques. De l'abaissement à seize ans de l'âge du droit de vote aux élections municipales au rétablissement de la carte jeunes donnant droit à des tarifs préférentiels, de l'obligation du vouvoiement pendant les contrôles de police à la réduction du Service National à six mois, les cinquante-sept propositions remises à Édouard Balladur en présence d'une grande partie de son gouvernement reflètent la diversité du Comité⁸⁴.»

Mais, peu importe que, de l'aveu du Comité lui-même, ses propositions s'inspirent moins de la Consultation que des « rencontres locales » 85, tout se passe désormais comme si le Comité était pour tous « l'outil-que-se-sont-donné-les-jeunes-pour-dire-ce-qu'ils-pensent-et-veulent ». De fait, la plupart des commentateurs valident la double transsubstantiation « des jeunes » en « leur Comité » et de la Consultation en « un vaste cahier de doléances » (les 57 propositions pèsent désormais 1,5 million de voix) 86.

Pour rendre compte de cette double croyance en l'existence et en l'importance du groupe représenté (les 15-25 ans) et en la bonne représentation qu'en donne le Comité (le mystère de la transformation des 1539000 questionnaires en 57 propositions), il faut alors s'interroger sur «les intérêts à la croyance » des médias et des porteparole attitrés de la jeunesse.

Sans doute faut-il voir dans la validation unanime de la représentativité du Comité par la presse, l'effet de l'intériorisation de la logique du nombre (celle de l'audimat) et de l'assimilation qu'elle a faite – en dépit des objurgations des sociologues et statisticiens – de la Consultation aux sondages : elle ne pouvait contester la validité de «l'enquête au million et demi de réponses» sans remettre en cause la croyance aux sondages et les multiples intérêts des médias aux sondages⁸⁷, toute critique étant par ailleurs

83. Pierre Bourdieu et Rosine Christin, «La construction du marché. Le champ administratif et la production de la "politique du logement"», Actes de la recherche en science sociales, n°81-82, mars 1990, p. 79.

84. in Le Monde (5/10/94).

85. «Les rencontres au plus près du terrain, dans l'environnement quotidien, constituent peut-être l'aspect le plus intéressant de la consultation», déclare le ministre de la Jeunesse et des Sports in *Le Figaro* du 1/9/94. «Une rencontre peut valoir 100 000 questionnaires», estime l'un des membres du Comité in *La Croix* du 2/8/94.

86. «En deux traits de stylo, les jeunes ont transformé la consultation lancée le 21 avril par le Premier ministre en un vaste cahier de doléances précis et mordant » in *Le Monde* des 25-26/9/94.

87. Sur ce sujet, cf. Patrick Champagne, Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique, op. cit., pp. 125-191.

88. « Qu'auraient souhaité certains critiques? Qu'on leur commande et leur paie une enquête statistique? », s'interroge le Ministre de la Jeunesse et des Sports (in *Le Monde* du 1/10/94).

89. « Réduire les paroles recueillies comme le font les trois signataires (il s'agit des porte-parole de l'ARESER), à "un tas de papier" révèle une morgue et un mépris de son semblable inacceptables », écrit par exemple un sociologue du CNRS dans un courrier au *Monde* (8/10/94).

90. Sur ce sujet, cf. Louis Pinto, «La gestion d'un label politique: la consommation», Actes de la recherche en sciences sociales, n°91-92, mars 1992, pp. 3-19.

91. Si, comme l'écrit Pierre Bourdieu, «la "jeunesse" n'est qu'un mot », c'est parce que «le fait de parler des jeunes comme d'une unité sociale, d'un groupe constitué, doté d'intérêts communs, et de rapporter ces intérêts à un âge défini biologiquement, constitue [...] une manipulation évidente». «C'est par un abus de langage formidable que l'on peut subsumer sous le même concept des univers sociaux qui n'ont pratiquement rien de commun», écrit-il. («La "jeunesse" n'est qu'un mot », in Questions de sociologie, Paris, Les Éditions de Minuit, 198, pp. 143-154). Sur ce sujet, cf. aussi Gérard Mauger, «Unité et diversité de la jeunesse», in Gérard Mauger, René Bendit et Christian von Wolffersdorff (éds), Jeunesses et Sociétés. Perspectives de la Recherche en France et en Allemagne, Paris, Armand Colin, 1994, pp. 21-49.

suspecte de n'être inspirée que par le ressentiment⁸⁸, le mépris de «la cause des jeunes»⁸⁹ ou – *last but not least* – la défiance à l'égard de la «démocratie sondagière» forme moderne de la démocratie directe, référent à la fois inaccessible et omniprésent de l'idéologie démocratique.

Mais comment rendre compte de la croyance en la représentativité du Comité qu'ont manifestée en définitive la plupart des porte-parole concurrents alors même que la Consultation, censée livrer «la volonté des jeunes», apparaît en définitive comme un instrument de légitimation du Comité et de délégitimation des représentants institués? Outre que la convergence des propositions du Comité (dans leur dernière version en particulier) et de leurs propres revendications ne pouvait que les inciter à reconnaître le bien-fondé des 100 mesures proposées et à percevoir dans le Comité un allié objectif, les représentants institués de la jeunesse, privés de base constituée et voués à la représentation d'un collectif nominal - du moins en l'absence de manifestations (comme celles contre le CIP en mars 1994) qui, en rendant le groupe visible à luimême, produisent ou entretiennent la croyance en l'existence de la classe d'âge mobilisée - ne peuvent exister qu'en faisant exister, au moins dans les structures de représentation, la population au nom de laquelle ils parlent. Dès lors, tout travail de représentation du groupe devient un moyen d'affirmer, de consacrer, de valoriser symboliquement leur nécessité et leur légitimité⁹⁰. C'est pourquoi, les porte-parole attitrés de la jeunesse ne pouvaient dénoncer l'alchimie sociale qui consiste à délimiter une classe d'âge (les 15-25 ans), à faire labelliser ce groupe comme totalité potentielle («les jeunes») et à lui assigner des intérêts communs⁹¹ – de ce point de vue, si la Consultation avait été faite auprès d'un échantillon représentatif des 15-25 ans, elle aurait été à coup sûr moins coûteuse, mais elle aurait aussi conforté «scientifiquement» ce tour de magie sociale. Ils ne pouvaient non plus contester la représentativité d'une «manifestation de papier» de l'ampleur de la Consultation sans remettre en cause leur propre raison d'être: quitte à devoir admettre le Comité dans le cercle des porte-parole autorisés.

La force de la croyance en la représentativité du Comité tient ainsi à la convergence de ces divers intérêts à la croyance qui se renforcent et se justifient les uns les autres et rendent possible la croyance de bonne foi.

Le désenchantement

Crédité de représentativité politique par la presse, le Comité devenait de facto un porte-parole paradoxal, sans mandat ni contrôle (scientifique ou démocratique) de sa base et désigné par le pouvoir politique. Le gouvernement pouvait alors tenter de capter la légitimité politique dont il était crédité. A la suite des 29 mesures annoncées par le gouvernement sur la base des 57 propositions, le Comité semble avoir oscillé entre déception et satisfaction, entre voice et loyalty à l'égard d'une autorité dont il tenait l'essentiel de son crédit initial, entre reconnaissance par le haut et reconnaissance par le bas. «A l'annonce des vingt-neuf mesures, les membres du Comité chargés de la consultation des jeunes oscillent entre la satisfaction et la déception» (in Le Monde du 17/11/94). «Prétendre qu'il s'agit de mesures gadgets qui ne visent pas l'essentiel des préoccupations de jeunes relève de la mauvaise foi», s'indigne l'un. «Le plan en faveur de la jeunesse comprend des avancées positives, en particulier tout le volet sur la démocratie», souligne un autre. «Certains trouvent le plan léger par rapport à leurs revendications. Ils n'ont pas forcément raison. Simplement le gouvernement aurait dû prendre le temps de mieux expliquer le pourquoi et le comment de chaque mesure », explique un troisième (in Le Figaro du 17/11/94). La déception quasi unanime affichée par la presse et les porte-parole concurrents explique sans doute que le Comité (ou du moins certains de ses membres) ait finalement «basculé vers sa base», tentant de revêtir «les habits neufs des coordinations »92.

Fort de la croyance des médias en sa représentativité⁹³, le Comité s'appuie, face au pouvoir politique, sur la Consultation (comme d'autres sages ont pu, dans la même perspective, s'appuyer sur leur autorité morale) pour faire monter les enchères (le Rapport final du Comité, où «l'emploi devient la priorité absolue »⁹⁴, tient compte, précise-t-il, des mesures présentées par le gouvernement en réponse à ses premières propositions et des réactions qu'elles ont suscitées chez les acteurs concernés⁹⁵) et tente de retourner le succès de la Consultation contre le pouvoir politique: «ce succès impose une réponse rapide et concrète des pouvoirs publics. [...] Le choix de quelques mesures ne suffirait pas à satisfaire les revendications qui se sont exprimées

- 92. Michel Offerlé, Sociologie des groupes d'intérêt, op. cit., p. 90.
- 93. Cette « force » ne saurait dissimuler ses multiples « faiblesses ». Les ressources propres du Comité par ailleurs trop évidemment hétérogène pour n'être pas divisé sont infimes par rapport aux ressources collectives dont il se réclame en tant que porte-parole des « jeunes » (il tient tant « à la jeunesse » parce qu'il ne tient que « par la jeunesse »).

Par ailleurs, le groupe dont le Comité tente de se faire le représentant – «les 15-25 ans » – à la fois éphémère et socialement hétérogène (par son passé, son présent et son avenir) n'a lui-même qu'une faible consistance. Enfin, la simple addition des réponses à un questionnaire n'est évidemment qu'une mobilisation en trompe-l'œil.

- 94. Rapport final, p. 26.
- 95. Le Comité semble d'ailleurs avoir renoncé à faire passer cette «rectification» pour «un effet» de «la prise en compte de l'ensemble des réponses au questionnaire».

dans la Consultation», prévient le Rapport final; «nous voulons être l'épée dans le dos du gouvernement», déclare l'un⁹⁶; «cette fois, nous serons écoutés. Sinon, vu l'époque, d'autres sauront nous entendre», avertit un autre⁹⁷. Le Comité peut alors se prévaloir de sa résolution face au pouvoir politique pour tenter de se faire reconnaître par «sa base»: «les jeunes bougent beaucoup, maintenant il faudrait qu'ils "se" bougent. La consultation deviendra ce qu'ils voudront bien qu'elle devienne. Une balle a été lancée, il faudra qu'ils la reprennent au bond», avait averti l'un des membres du Comité⁹⁸...

Il s'avère que la croyance des médias en la représentativité du Comité, aux vertus de la démocratie directe et à la scientificité de la Consultation, ne résista pas aux nouvelles propositions du Comité. Alain Lebaube s'indigna:

«Les mesures proposées, notamment pour l'emploi des jeunes, reviennent ni plus ni moins à établir les bases d'une politique de l'emploi dirigé. Et ce, dans une économie qui aspire à être libérale... On croit rêver. D'une série de pétitions de principes ou de vœux pieux qui reflètent bien l'état de l'opinion – «la recherche d'un emploi ne doit pas excéder six mois» – découle une invraisemblable liste d'ukases au minimum irréalistes et au pis démagogiques, tant ils sont impossibles à mettre en pratique [...]. A moins que M. Balladur mette un coup d'arrêt à cette surenchère délirante, le débat qui s'amorce risque de tourner au ridicule. 99 »

Gérard Adam lui fit écho dans La Croix:

«La préoccupation face à l'emploi est première », dit le Comité pour la Consultation nationale des jeunes. C'est évident. Mais pour tirer pleinement les conséquences de ce constat sur l'emploi, qui «est la source de la plupart des difficultés relevées dans ce rapport », le comité est conduit à des propositions radicales, tellement excessives qu'elles ne pourront que susciter le refus du gouvernement et des entreprises. 100 »

Et c'est ainsi que, vertement rappelés à l'ordre de la Realpolitik, les membres du Comité pour la Consultation nationale des jeunes, «momentanément libérés du travail effectif pour prendre part aux affaires générales de la société» et temporairement crédités de «sagesse» et de «représentativité», furent renvoyés dans leurs foyers, sans pouvoir opposer ni légitimité scientifique, ni légitimité politique... Ainsi la Consultation apparaît-elle, en définitive, si ce n'est comme un dispositif de démobilisation de «la jeunesse» – dans la mesure où elle ne fut réalisée qu'après que la démobilisation eût été acquise par

96. in Infomatin (22/12/94).

97. in Libération (22/12/94).

98. in La Croix (2/8/94).

99. «Une vision de l'emploi irréaliste et démagogique », in *Le Monde* du 23/12/1994.

100. «Outrances sur l'emploi», in *La Croix* du 23/12/1994.

le renoncement du Gouvernement à son projet – du moins comme une tactique visant à faire échec – par la sérialisation qu'implique le recours au questionnaire individuel et par la délégitimation de ses porte-parole attitrés – à une remobilisation possible à travers le projet aussitôt retiré qu'annoncé d'États Généraux de la jeunesse (dont l'émission de Michel Field sur Antenne 2 pouvait être perçue comme une avant-première inquiétante) et dont tout porte à croire que « le droit à l'emploi » eût été le mot d'ordre central...